



B.P. 1931 – Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

Charte d'utilisation des moyens informatiques et numériques

Année scolaire 2026/2027

Annexe au règlement intérieur

La présente charte définit les conditions d'utilisation des équipements informatiques et numériques du LLM. Elle s'applique à tous les élèves, personnels, intervenants et utilisateurs autorisés.

Les moyens numériques sont des outils de travail, d'apprentissage, de communication et de fonctionnement de l'établissement. Leur utilisation doit respecter les personnes, les biens, la confidentialité, la sécurité informatique et les lois et règlements applicables en Mauritanie et, le cas échéant, les dispositions françaises applicables à l'établissement.

Tout manquement à cette charte peut entraîner une mesure éducative, une restriction d'accès aux outils numériques ou une sanction disciplinaire conformément au règlement intérieur et aux procédures applicables.

Principes généraux

- Respecter les personnes et ne pas utiliser les outils numériques pour insulter, menacer, harceler, humilier ou diffuser des contenus haineux, discriminatoires, violents ou sexuellement explicites.
- Respecter le matériel et ne pas le dégrader, le déplacer, le débrancher ou modifier sa configuration sans autorisation.
- Utiliser les équipements et services numériques uniquement dans le cadre autorisé par l'établissement.

Comptes, identifiants et mots de passe

- Les identifiants sont personnels et confidentiels.
- Il est interdit d'utiliser le compte d'un autre utilisateur, de rechercher son mot de passe ou de modifier ses données.
- Tout compte compromis ou toute activité suspecte doit être signalé immédiatement à un adulte de l'établissement.

Logiciels et équipements

- Seuls les logiciels autorisés par l'établissement peuvent être installés.
- Il est interdit de désactiver l'antivirus, de modifier les paramètres système ou d'installer des programmes destinés à contourner les restrictions.



B.P. 1931 – Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

- Les jeux et logiciels personnels sont interdits sur les équipements de l'établissement, sauf autorisation pédagogique explicite.
- Tout dysfonctionnement doit être signalé ; l'élève ne doit pas tenter de réparer lui-même un équipement.

Accès à Internet

- L'accès à Internet est destiné prioritairement aux activités scolaires et professionnelles.
- Sont interdits les sites ou contenus pornographiques, haineux, discriminatoires, violents ou illégaux, ainsi que toute activité contraire au règlement intérieur.
- Les téléchargements illégaux et l'utilisation de contenus protégés par le droit d'auteur sans autorisation sont interdits.
- Les achats et ventes à titre personnel depuis les équipements ou le réseau de l'établissement sont interdits.

Contournement des dispositifs de sécurité

- Il est strictement interdit de contourner les filtres, restrictions ou dispositifs de sécurité du réseau.
- Sont notamment interdits les VPN, proxies ou autres moyens non autorisés permettant de contourner les restrictions.
- Une tentative de contournement peut constituer un manquement grave, même si elle n'aboutit pas.

Cybersécurité

- Il est interdit de tenter de pénétrer dans un compte, un ordinateur, un serveur ou une ressource sans autorisation.
- Il est interdit d'introduire volontairement un virus ou logiciel malveillant, de supprimer ou modifier les données d'autrui ou de perturber volontairement le réseau.
- Les faits susceptibles de relever de la cybercriminalité peuvent être signalés aux autorités compétentes conformément au droit applicable.

Réseaux sociaux, photos et vidéos

- Il est interdit de filmer, photographier ou enregistrer une personne dans l'établissement sans autorisation lorsque celle-ci est requise.
- Il est interdit de diffuser une image, une vidéo, un enregistrement ou une conversation dans le but d'humilier, menacer ou porter atteinte à une personne.



B.P. 1931 – Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

- Le cyberharcèlement, y compris lorsqu'il est initié hors de l'établissement mais affecte la vie scolaire, peut faire l'objet d'une réponse disciplinaire.

Données personnelles et confidentialité

- Les informations relatives aux élèves, familles et personnels doivent rester confidentielles.
- Il est interdit d'accéder, de copier ou de diffuser sans autorisation des données personnelles ou scolaires.
- Les traitements de données doivent respecter le cadre juridique applicable en matière de protection des données personnelles.

Intelligence artificielle

- L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle est autorisée uniquement lorsque l'enseignant le permet.
- Présenter comme personnel un travail généré par une IA lorsque l'enseignant demande un travail personnel peut être assimilé à une fraude scolaire.
- Il est interdit de transmettre à une IA des données personnelles ou confidentielles concernant un élève ou un membre du personnel.
- Lorsqu'elle est autorisée, l'IA doit être utilisée comme un outil d'apprentissage et ne remplace pas la réflexion et le travail de l'élève.

Appareils personnels

- Les tablettes et ordinateurs personnels sont soumis au règlement intérieur.
- Lorsqu'ils sont connectés au réseau du lycée, ils doivent respecter la présente charte.
- Il est interdit de les utiliser pour contourner les restrictions, enregistrer un cours sans autorisation ou diffuser des contenus portant atteinte à autrui.

CDI et espaces pédagogiques

- Les règles de la présente charte s'appliquent au CDI, aux salles informatiques et à tout espace utilisant les équipements numériques du LLM.
- L'utilisation des postes du CDI est soumise aux consignes du personnel responsable.

Signalement

- Tout utilisateur doit signaler rapidement un matériel endommagé, un virus suspecté, un compte



B.P. 1931 – Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

compromis, un message suspect, une tentative d'accès frauduleux, un contenu inapproprié ou une situation de cyberharcèlement.

- Le signalement peut être effectué auprès d'un enseignant, de la vie scolaire, ou de la direction.

Échelle des manquements et des sanctions

La réponse disciplinaire est proportionnée à la gravité des faits, à leur fréquence, à l'intention de l'élève, aux dommages causés et à ses éventuels antécédents. L'élève peut être entendu avant toute sanction disciplinaire.

Niveau 1 – Manquement mineur

- Utilisation ponctuelle non autorisée d'un ordinateur ou d'un service numérique.
- Consultation d'un site sans rapport avec l'activité demandée.
- Utilisation d'un appareil personnel en dehors des règles.

Réponses possibles : rappel à la règle, avertissement oral, changement de poste, retrait temporaire de l'accès à l'outil concerné, travail éducatif ou information de la famille.

Niveau 2 – Manquement sérieux

- Installation d'un logiciel ou téléchargement non autorisé.
- Tentative de contournement du filtrage ou des restrictions.
- Utilisation du compte d'un autre élève.
- Diffusion non autorisée d'une photo ou vidéo.
- Répétition d'un manquement de niveau 1.

Réponses possibles : retenue, restriction temporaire d'accès aux outils numériques, mesure éducative, avertissement écrit, convocation de la famille ou sanction disciplinaire prévue par le règlement intérieur.

Niveau 3 – Manquement grave

- Piratage ou tentative de piratage.
- Accès volontaire à un compte ou à un dossier sans autorisation.
- Destruction ou modification volontaire de données.
- Introduction volontaire d'un virus ou d'un logiciel malveillant.
- Cyberharcèlement, menace ou intimidation numérique.
- Usurpation d'identité ou fraude informatique.
- Dégradation volontaire importante du matériel.



B.P. 1931 – Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

- Récidive d'un manquement de niveau 2.

Réponses possibles : sanction disciplinaire de niveau 3, restriction prolongée ou suspension de l'accès aux outils numériques, réparation des dommages lorsque cela est applicable, et signalement aux autorités compétentes lorsque les faits sont susceptibles de constituer une infraction.

Principe de récidive

La répétition d'un même comportement constitue un facteur aggravant. Un comportement ayant donné lieu à une mesure éducative lors d'une première occurrence peut entraîner une sanction disciplinaire en cas de répétition.

Responsabilité et restriction d'accès

L'accès aux moyens numériques du lycée est une possibilité accordée pour les besoins de l'établissement. Il peut être temporairement limité ou suspendu lorsqu'un utilisateur ne respecte pas les règles de sécurité, de fonctionnement ou de respect des personnes.

Engagement

En utilisant les moyens informatiques et numériques du LLM, chaque utilisateur s'engage à respecter les personnes, le matériel, les données, les règles de sécurité et les consignes de l'établissement.

Prise De Connaissance

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Nom et prénom de l'élève

Classe

Date

Signature de l'élève /
responsable légal